

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.96 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

Le Prix de la Vie

Georges ROCHER

Georges ROCHER.

Par P. LAVALLÉE

Les terres ayant été fortement lavées cette année, un apport de 70 à 100 kilos de nitrate à l'hectare, pour des semailles opérées en bonne saison, mettra à la disposition de la jeune plante l'azote assimilable qui lui est nécessaire pour prendre bonne vigueur avant l'hiver.

Ce train qui vient de stationner à Port-Saint-Père, Plessé, Ligné et Nantes reviendra en Loire-Inférieure dans le courant de l'hiver.

BETAIL CANADIEN : Le Ministre canadien de l'Agriculture a annoncé qu'après une période de plusieurs années de stagnation dans les affaires avec notre pays, 1.000 têtes de bétail vont être expédiées en France, au cours des six prochains mois. Des navires seraient spécialement

BLÉ AMERICAIN : Les Etats Unis négocient la vente à l'Allemagne de 50.000 tonnes de blé dur d'hiver. Un crédit de 3 ans serait consenti, mais les prix seraient sensiblement au-dessus des cours normaux.

Nous avons vu qu'en 1804 le pa-
blanc valait quinze centimes la
ivre; soixante centimes les quat-
livres. En 1811, 1812 et 1813, il atte-
gnit le taux de 0 fr. 90 les quat-
livres. En 1816, les cours s'élevèrent
à un franc et en 1822 ils s'abaissè-
rent à cinquante centimes. En 1829,

Comme engrais azoté potassique, nous attirons l'attention sur la Potazote, engrais fabriqué industriellement par le procédé G. Claude. Il dose actuellement 12,5 % d'azote ammoniacal et 25 % de potasse, soit au total 37,5 % d'éléments utiles.

Par sa composition, il convient bien comme fumure du blé en complément des engrais phosphatés. Il peut être mélangé au superphosphate, et non avec les scories et le basiphosphate. On peut l'épandre au moment des semailles, à raison de 200 à 400 kilos à l'hectare. Nous en faisons communément usage depuis quelques années et en obtenons des résultats très intéressants au point de vue économique.

VARIETES A ENSEMENTER

La fréquence et la durée des pluies qui ont fait le désespoir de la culture à l'automne et durant l'hiver, ne nous ayant pas permis d'ensemencer le terrain où nous devions comparer les variétés de blé à grand rendement convenant le mieux à la région de l'Ouest, rappelons que celles qui conviennent plus spécialement aux terres riches et profondes, comme ayant fait leur preuve sont le Vilmorin 23, le Vilmorin 29, et que les DD et DC de la Maison Tournier peuvent être essayés comparativement aux deux premiers.

En bonnes terres de qualité moyenne, le Bon Fermier est le plus indiqué. Cette excellente variété se réhabilite chaque année; elle est de plus en plus recherchée par les cultivateurs, qui trouvent en elle un grain et une paille de bonne qualité. Le blé des Alliés convient également aux mêmes situations que le précédent; le Téverson, l'Hybride du Trésor, par leur plus grande résistance à la verse et à la rouille remplacent de plus en plus le Japhet et le Bordeaux qui sont les variétés des petites terres, de celles où l'on craint surtout l'échouage.

Comme blé des « terres à lapins », c'est-à-dire des terres où les dégâts faits par cet animal sont à redouter, il n'y a pas, croyons-nous, de variété plus recommandable que le blé Gendrop ou Rouge d'Ecosse. C'est aussi le blé des terres froides et humides; étant tardif, il demande à être semé le premier.

FACILITE GERMINATIVE

Beaucoup de blés ayant été moissonnés par la pluie, et parfois mis en meules sans être suffisamment secs, il y a lieu de suspecter leur faculté germinative, les grains humides germant mal et très lentement.

Les lots insuffisamment secs, surtout destinés aux semailles, ont dû être aérés dans les greniers et passés à plusieurs reprises au tarare ventilateur pour leur faire perdre, aussi rapidement que possible, l'excès d'eau qu'ils contenaient. Un essai germinatif portant sur 100 ou mieux sur 200 grains placés entre deux feuilles de papier buvard reposant dans une assiette, ou dans un pot à fleurs et très légèrement recouverts de terre, permettra de se rendre compte à la fois de la faculté et de l'énergie germinative de la semence.

Pour hâter le départ de la germination, on fera tremper les grains pendant 4 à 5 heures dans l'eau, avant de les confier au germoir et on placera celui-ci dans une pièce chauffée. Au cours de l'essai, on maintiendra les feuilles de papier buvard ou la terre du pot à fleurs dans un état d'humidité suffisant pour que le blé germe. Au bout de huit à dix jours, l'essai peut prendre fin s'il a été bien conduit. En ajoutant dans les grains germés chaque fois qu'on les a relevés, on est ainsi fixé sur la valeur culturale de la semence et sur la quantité à employer, ce qui permet d'éviter tout mécompte à la levée.

TRAITEMENT DE LA SEMENCE CONTRE LA CARIE

Quelles que soient la variété et l'origine de la semence, on doit la traiter au sulfate de cuivre pour mettre la récolte à l'abri de la carie vulgairement connue sous le nom de « foudre ».

La dissolution de sulfate de cuivre doit être faite en ayant recours à la balance et non en mettant une ou plusieurs « jointées » de ce sel dans le récipient où il doit être dissout. Trop concentrée, cette dissolution diminue la faculté germinative de la semence, et si parfois le blé lève clair cela tient uniquement à ce qu'il a été mal sulfaté.

Une dissolution à 1 ou 1,25 % (1 kilogramme ou 1 l. 250 de sulfate pour 100 litres d'eau) est suffisante pour tuer les spores (les germes) de carie que peuvent porter les grains.

Le mieux est de plonger la semence dans cette dissolution, surtout quand elle est suspecte de carie. La durée d'immersion est de 5 à 6 minutes pendant lesquelles on agite la semence qu'on a placée dans un panier en osier, ce qui permet aux grains légers de remonter à la surface et de les éliminer.

En se servant de deux seaux sur l'un desquels on place deux barres en bois, on opère pour ainsi dire d'une manière continue, un panier

s'égouttant au-dessus de ce baquet, pendant que l'autre est plongé dans la dissolution.

Après égouttement, le grain est étendu en nappe d'une faible épaisseur sur le plancher d'un grenier bien aéré, pour qu'il sèche au plus vite. Il importe en effet que la dissolution ne pénètre pas à l'intérieur du grain, la désinfection extérieure étant seule nécessaire.

Lorsqu'on se contente d'asperger le tas de semence avec la dissolution cuprique, on doit en même temps la brasser à la pelle jusqu'à ce que tous les grains soient bien mouillés, puis on l'épand comme dans la première manière d'opérer.

Les grains fraîchement traités glissent mal dans la main ou dans les organes de distribution du semoir, on les sèche en les brassant avec une petite quantité de chaix vive en poudre, ou à défaut, avec des scories de déphosphoration.

Pour éviter de peser le sulfate de cuivre, les cultivateurs emploient de plus en plus la poudre Saint-Eloi, pour traiter leur semence de blé contre la carie. Elle est vendue en boîtes avec les indications relatives pour en faire usage, et se trouve dans tous les dépôts du Syndicat.

Depuis que les Etablissements Tournier frères, de Coulommiers (Seine-et-Marne) ont créé leur poudre, nous en faisons usage pour traiter nos semences à sec, avec l'acétate de cuivre ou vert, préparé d'une manière spéciale, et, toujours nos blés sont indemnes de carie.

Les avantages de cette manière d'opérer sur le traitement humide sont incontestables et de plus en plus appréciés par les cultivateurs de progrès.

P. LAVALLÉE,
Ingénieur agronome.

N. B. — On trouvera dans la « Monographie de la Ferme expérimentale d'Avrillé », brochure que tout cultivateur devrait avoir en mains, toutes indications utiles sur la fumure rationnelle du blé suivant sa place dans l'assolement. En vente au Syndicat. Prix : 5 francs ou 5 fr. 50 franco par posta.

N. D. L. R.

Récolte et Vinification des Raisins blancs

EN MAINE-ET-LOIRE

Etat de la Récolte

Dans les vignobles où la *Cochylis* a réduit la récolte parfois des deux tiers, voire même des trois-quarts, la vendange est commencée et même, par endroits, terminée. Les moûts qui en proviennent, analysés au Laboratoire, ont, en moyenne, une densité mustimétrique de 1080, soit 10°8 d'alcool en puissance et une acidité sulfurique allant de 9 gr. 8 à 12 gr. 9 par litre.

Dans les vignes qui ont peu souffert de la *Cochylis* et dans lesquelles, par conséquent, les raisins sont relativement sains, on trouve à l'heure actuelle, sur les coteaux bien exposés, des moûts pesant de 1077 à 1093, soit de 10°3 à 12°8 d'alcool en puissance, avec une acidité sulfurique variant de 9 gr. 0 à 11 gr. 8 par litre.

Ces quelques indications nous montrent déjà que nous pourrions, cette année, obtenir encore des vins de qualité, si nous savons soigner notre vendange et notre vinification.

Vendange — Triages

Ce n'est pas la récolte faite en une seule fois qui pourra, dans les situations où la vendange est abondante, nous assurer une qualité supérieure. Nous n'y parviendrons que par des récoltes échelonnées ou triages. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle des produits sélectionnés d'une première vendange nous donnent des moûts (l'un d'eux a été prélevé par nous dans l'anchère) pesant de 1097 à 1112, soit 13°2 à 15°9 d'alcool en puissance.

A la suite des triages, les viticulteurs constatent parfois que leur deuxième ou troisième vendange pèse moins que la première; ils en déduisent qu'ils n'ont rien gagné au point de vue de la qualité à échelonner ainsi leur récolte et qu'ils y ont, au contraire, perdu au point de vue de la quantité. C'est là, en partie, une erreur de jugement. L'échelonnement de la vendange n'a pas seulement pour but de laisser sur souches les raisins verts pour y

poursuivre leur maturation, mais encore, en les soustrayant à la première cueillette, de ne pas diminuer la teneur en sucre du premier moût. Le triage nous procurera donc plus facilement des « vins de tête ».

Si l'on ne veut pas perdre de la quantité, au lieu d'échelonner la vendange, on peut faire le triage complet le même jour, en mettant d'un côté les raisins bien mûrs ou atteints de pourriture noble et, de l'autre, les raisins encore verts.

Que peuvent gagner encore aujourd'hui les raisins à rester sur des souches dont le feuillage est déjà bien jaune et plus ou moins clairsemé? Si le beau temps continue, on peut espérer une concentration du jus en sucre, le développement de la pourriture noble apparue sur les grains mûrs et une diminution de l'acidité du fait de l'action directe du soleil sur les grappes.

Dans les clos où la proportion de grains desséchés est élevée, il sera utile d'éliminer les grappes ou fractions de grappes sèches. Le rendement au pressoir y gagnera et l'on évitera ainsi le jaune et le goût de sec dans le vin.

Amélioration des moûts.

Les moûts après débouillage — opération qui s'impose toujours si la vendange est pourrie — seront chapatisés dans les conditions ordinaires et souvent au maximum autorisé (9 kilos de sucre par barrique). Rappelons que si l'on veut obtenir des vins contenant un peu de douceur, tout en étant bien équilibrés, il faut que les moûts pèsent, naturellement ou après chapatization, au moins 1095.

Mais l'opération qui va s'imposer un peu partout, cette année, est la désacidification. L'arrêté autorisant cette pratique, dans notre région, est paru le 5 octobre dernier. Nous avons reconnu que pour nos vins blancs, compte tenu de la désacidification naturelle qui se produit tous jours dans les vins et d'autant plus

que leur degré d'alcool est plus élevé, le *déverdisage* est indiqué lorsque l'acidité sulfurique du moût initial dépasse 8 gr. par litre. Nous rappelons qu'avec le carbonate de chaux pur précipité, 1 gr. de ce produit par litre, enlève 1 gr. d'acidité environ, exprimée en acide sulfurique. Le mieux sera de faire l'opération vers la fin de la fermentation, au moment du mutage ou du soutirage. Par un titrage de l'acidité, à ce moment-là, on pourra mieux juger de la proportion d'acides qu'il conviendra d'enlever.

Conduite de la fermentation.

Rappelons aux viticulteurs que lorsque les vendanges sont tardives, la marche de la fermentation peut être retardée ou arrêtée par le froid. Il sera donc utile de la surveiller chaque jour et il ne faudra pas hésiter à chauffer le cellier si elle devient trop languissante. On n'attendra pas qu'elle soit complètement arrêtée pour la faire repartir; ce pourrait être long et difficile et l'on risquerait d'avoir des vins mal équilibrés sous le rapport de l'alcool et du sucre restant. Si l'on désire conserver au vin une certaine douceur, il conviendra, aussitôt qu'un bon équilibre sera établi entre l'alcool et le sucre restant, d'arrêter la fermentation par un mutage à l'acide sulfurique, opéré, soit en soutirant le vin encore trouble dans des barriques mûchées avec une mèche entière (40 gr. de soufre environ par barrique), soit, mieux, en ajoutant dans chacune d'elles 25 à 30 gr. d'acide sulfurique au moyen d'une solution sulfurique titrée et en fouettant avec précaution.

Pour faciliter la tâche au viticulteur et le renseigner utilement à un moment délicat de la fermentation, nous avons établi des *tableaux de mutage* que l'on trouvera dans la seconde édition de notre « Guide de Vinification rationnelle des raisins blancs ».

L. MOREAU et E. VINET.

le cheval

LA DEFENSE DE L'ELEVAGE CHEVALIN FRANÇAIS

Une délégation du Comité National de Défense des Elevages Chevalin et Mulassier de France s'est rendue le 30 septembre au Ministère de l'Agriculture, accompagnée de nombreux parlementaires.

Le président de cet important groupement, M. Jean Desoutter, éleveur à Maison-du-Val (Meuse) a remis à M. Poul, remplaçant M. Tardieu, retenu au Conseil des Ministres, les vœux suivants :

1° Le Comité National de Défense des Elevages Chevalin et Mulassier de France,

Très ému du nombre, sans cesse croissant, des chevaux étrangers importés en France, malgré la crise de mévente qui sévit actuellement sur l'élevage national, et le met en exploitation déficitaire,

Considérant que la production chevaline française a déjà baissé de 12 à 15 % depuis trois ans et que cette baisse s'accroît encore si les importations massives qui se produisent à l'heure actuelle continuent,

Considérant que dans certains pays étrangers le prix des chevaux est tombé à quelques centaines de francs et que ces pays organisent une véritable invasion de notre territoire,

Considérant que les multiples entrées de chevaux de boucherie et autres constituent un grave danger, non seulement au point de vue économique pour les éleveurs, mais encore au point de vue sanitaire pour tous les usages du cheval,

Emet le vœu :

a) Que le tarif douanier minimum appliqué aux chevaux importés sur le territoire français soit élevé à :

1.000 fr. par tête, pour tout cheval âgé de moins de deux ans ;

2.000 fr. par tête, pour tout cheval âgé de deux ans et plus ;

3.000 fr. par tête pour tout baudet-étalon quel que soit son âge ;

b) Qu'il soit exercé une surveillance très rigoureuse, de telle façon que tout cheval entrant en France comme cheval de boucherie, soit réellement abattu et qu'il soit absolument impossible, pour un importateur d'échapper à cette obligation ;

2° Le Comité National de Défense des Elevages Chevalin et Mulassier,

Considérant que les mules et muets sont un des rares produits agricoles français qui, par leurs exportations, de temps immémorial, principalement en Espagne, contribuent activement à l'amélioration de notre Balance commerciale, tout en faisant vivre une nombreuse population agricole en Poitou, dans le Sud-Est et dans le Sud-Ouest de la France,

Emet le vœu :

Que dans les conventions commerciales en projet, les facilités pour l'exportation des mules et muets en Espagne, déjà atteintes par la baisse de la peseta et les troubles de la péninsule, soient entièrement sauvegardées.

Le Ministre s'est déclaré en parfait accord avec la délégation, en attirant toutefois son attention sur les raisons d'ordre international qui président aux ententes commerciales passées ou en préparation avec la Belgique, la Pologne, l'Italie et les Etats de l'Europe Centrale.

Une belle Enchère

Aux ventes des yearlings, à Deauville, un fils de Pharos passait aux yeux des enchères. M. Strassburger était un de ceux qui le poussaient. On en était à 800.000 francs. Levant le bras et montrant cinq doigts écartés, ledit propriétaire indiqua ainsi son désir de surenchérir de 5.000 francs. Celui qui dirigeait la vente, V..., sans doute, puisque cela se passait chez Chéri, interpréta mal le geste et proclama : « 500.000 ! J'ai 500.000 par ici ! »

M. Strassburger protesta contre la mauvaise interprétation de ses intentions; il manifestait encore son étonnement qu'une voix énergique lança : 510.000 ! C'était M. Coty qui, comme l'on sait, monte une écurie de courses.

Après avoir acheté pour un million environ de produits, notre grand parfumeur les confia à son compatriote Filippi, entraîneur à Maisons-Laffitte. M. Coty fut le gros acheteur des ventes de la saison; il ne lui reste plus qu'à devenir le plus heureux des propriétaires. Ça, c'est une autre affaire.

(Le Falot.)

Si vous désirez UNE PLACE, un emploi à la campagne pour tout travail agricole, vous pouvez trouver rapidement et sûrement ce que vous cherchez, par une petite annonce à nos OFFRES ET DEMANDES,

La Surveillance des Etalons

Le Préfet de la Loire-Inférieure a pris l'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER. — Tout propriétaire d'un étalon, qui a l'intention de le consacrer, en 1932, à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à lui-même, devra en faire la déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de son arrondissement avant le 24 octobre 1931 (terme de rigueur). Des formules de déclarations imprimées seront mises à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Préfecture ou dans les Sous-Préfectures. Tout animal dont la déclaration n'aura pas été faite devra, pour être marqué, être conduit au dépôt d'étalons de la Roches-sur-Yop.

ART. 2. — Les étalons examinés précédemment devront également être l'objet d'une déclaration, le certificat n'étant valable que pour une année. Si ces étalons ne se trouvaient plus dans le département, les anciens propriétaires seraient tenus d'indiquer la cause et les circonstances du départ.

ART. 3. — La Commission ne devra pas examiner les chevaux âgés de moins de 3 ans 1/2. Il pourra cependant être fait exception à cette règle pour les poulains de trait de 30 mois.

ART. 4. — MM. les Sous-Préfets dresseront des états, par commune et par canton, des animaux inscrits et les transmettront immédiatement avec les déclarations des propriétaires, à la Préfecture, où le même travail sera fait pour l'arrondissement de Nantes.

Les pièces seront envoyées au Président de la Commission d'examen, dès la clôture des engagements.

ART. 5. — La Commission chargée de l'examen des étalons se réunira :

1° A Saint-Nazaire (devant la Sous-Préfecture), le 3 novembre, à 11 h. ;

2° A Châteaubriant (côte Saint-Michel, route de Juigné-les-Moutiers) le 4 novembre, à 9 h. 45 ;

3° A Ancenis (près de la Station des Etalons nationaux), le 5 novembre, à 11 heures.

Les propriétaires pourront à leur choix, conduire leurs chevaux à l'une ou à l'autre de ces réunions, mais ils devront indiquer sur leur déclaration à quelle réunion ils se présenteront.

ART. 6. — Les décisions de la Commission d'examen sont sans appel.

ART. 7. — Tout propriétaire qui emploierait à la monte un étalon refusé par la Commission sera passible d'une amende de 50 à 500 francs (art. 4 de la loi du 14 août 1885) ; en cas de récidive l'amende sera du double.

ART. 8. — Les propriétaires sont avisés qu'aux termes de la loi du 8 mars 1923, tout étalon, pour être accepté par la Commission devra :

1° Etre indemne de toute affection (cornage, fluxion périodique, emphysème, etc.) ou de tares le rendant indigne de faire la monte ;

2° Posséder des qualités de modèle lui permettant tout au moins de maintenir la race.

ART. 9. — Mutations d'étalons. — Lorsque le propriétaire d'un étalon muni du certificat d'admission à la monte publique désira l'employer dans un département autre que celui pour lequel il aura été accepté, il devra au préalable, s'adresser au Directeur du Dépôt d'étalons de la nouvelle circonscription, qui lui fera connaître si cet étalon peut, de par sa race, être admis à la monte dans le département où son propriétaire désire l'envoyer. Dans ce cas, le propriétaire devra, après s'être assuré que son cheval peut, de par sa race, être employé dans ce nouveau département, le présenter à la Commission prévue par les lois des 14 août 1885 et 8 mars 1923, ou à son délégué.

Si l'étalon est admis par la Commission, le certificat d'admission à la monte devra, sur l'avis du Directeur du Dépôt d'étalons, être visé par le Préfet du département dans lequel entre cet étalon.

UN MALADROIT



— Votre mari, Madame, est gravement blessé; il vient de capoter avec sa voiture contre un arbre.

— Oh !... une voiture toute neuve !

Machines Agricoles

Moulins

Nombreux modèles des meilleures marques, pour marche à bras, au manège, ou au moteur. Voici un aperçu de quelques types :

PETITS MOULINS-CONCASSEURS avec distributeur automatique convenant pour moulin et concasseur : blé, orge, sarrasin, fèves, pois, etc... Finesse de mouture réglable au moyen d'une vis, qui éloigne ou rapproche les meules. Celles-ci sont en fonte trempée, d'une dureté exceptionnelle et se remplacent après usage.

N° 1, sur pieds bois, avec manivelle et volant, deux vitesses, meules de 170 m/m., débit 40 à 80 litres à bras..... 430 fr.

N° 2, sur pieds bois, avec deux manivelles et volant, meules de 220 m/m., débit 80 à 100 litres, à bras..... 720 fr.

N° 2, sur colonne en fonte, avec poulie-volant, sans manivelle, pour moteur, débit 150 à 200 litres..... 720 fr.

Ces différents moulins sont livrés avec meules pour grains durs. Pour l'avoine, demander meules spéciales. Remise à nos adhérents.

MOULINS GROS MODELES avec meules en composition émeraude-silice, à longue durée, pouvant moulinier n'importe quel degré de finesse toutes graines et tous produits divers. Le réglage s'opère une fois pour toutes. Un levier à excentrique supprime instantanément le contact des meules, sans modifier le réglage, d'où une supériorité énorme sur les autres systèmes. Roulements doux, à l'abri des poussières ; graissage silencieux.

N° 1, débit 100 à 150 kgrs... 1.480 fr.

N° 2 — 200 à 300 — ... 1.980 fr.

N° 3 — 300 à 600 — ... 2.600 fr.

N° 4 — 600 à 900 — ... 3.800 fr.

Ces prix s'entendent sur bâti et pieds fonte. Ces moulins, sur socle, réduction de 160 francs.

Prix départ usine. Remise intéressante à nos adhérents.

APLATISSEURS DE GRAINS, APLATISSEURS-CONCASSEURS et MOULINS AVEC APLATISSEUR, sur demande,

Ecremeuses

Machines robustes et pratiques, munies d'un compteur de tours automatique. Coussinet avec douille interchangeable et ressort, système inusable, assurant une marche légère et silencieuse.

Avec Bol à lames : 65 litres, 850 francs ; 120 litres, bassin droit, 1.000 francs ; bassin déporté, 1.100 francs.

Avec Bol à assiettes : 75 litres, 850 fr. ; 130 litres, bassin droit, 1.000 fr. ; 130 litres, bassin déporté, 1.100 fr.

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

Autre marque réputée :

Débit 80 litres. B. central. 865 fr. — 115 — — — 990 » — 115 — B. déporté 1.070 » — 150 — B. central. 1.140 » — 150 — B. déporté 1.240 »

Remise à nos adhérents.

Réparations et pièces de rechanges assurées par le Syndicat, à Nantes.

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage.

N° 1 débit 2.500 litres..... 430 fr.

N° 2 — 3.000 — 350 fr.

N° 3 — 5.000 — 525 fr.

N° 4 — 7.000 — 650 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 2 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n° 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue ; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

Modèle à bras sur chariot, très pratique : une ligne droite pour l'aspiration et le refoulement.

N° 5 débit 7.000 litres..... 750 fr.

N° 6 — 8.000 — 850 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Tuyaux — Raccords — Robinets — Autres modèles de pompes : Nous consulter.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie. Modèle visible au Syndicat.

Barattes

10 litres, 175 fr. ; 20 litres, 185 fr. ; 30 litres, 200 fr. ; 40 litres, 230 fr. ; 50 litres, 245 fr. ; 60 litres, 275 fr. ; 80 litres, 320 fr. ; 100 litres, 350 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 395 fr. départ.

BACS à Fleurs

Bacs ronds, en chêne verni, bord uni, ou denté ; trois cercles, peints rouge, bronzé ou noir.

Modèles solides et coquets, pour toutes plantes.

Diamètres : 0°30, 11 fr. 50 — 0°35, 13 fr. 75 — 0°40, 16 fr. — 0°45, 17 fr. 25 — 0°50, 22 fr. 50 — 0°55, 25 fr. 50 et 0°60, 33 fr. 50.

Prix nets, départ fabrique.

Bacs à Crème

A température constante. Plus de beurre mou en été et parfaite fermentation de la crème en hiver. N'exige pas de surveillance spéciale.

Prix départ, emballés :

N° 0, 20 litres..... 385 fr.

N° 1, 40 — 460 fr.

N° 2, 60 — 537 fr.

N° 3, 80 — 600 fr.

N° 4, 100 — 665 fr.

Remise à nos Adhérents.

Bacs cylindriques, nous consulter.

Concasseurs

Cylindres en acier trempé ; distributeur automatique par engrenages ; mécanisme de réglage ; coussinets bronze.

Concasseurs

Modèle à bras, sur pieds bois :

N° 1 débit 80 litres..... 510 fr.

N° 2 — 100 — 570 fr.

N° 3 — 130 — 700 fr.

Modèle au moteur, sur bâti fonte :

N° 2 — débit 150 litres... 670 fr.

N° 3 — 250 — 820 fr.

N° 3 bis — 350 — 1.080 fr.

N° 4 — 450 — 1.340 fr.

Prix départ. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

CONSULTEZ-NOUS
NOUS VOUS REPONDRONS

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 19 Octobre 1931

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3,872	3,292	8 70	8 40	6 70	9 60	5 22	4 45	3 35	5 95
Vaches.....	1,842	1,492	8 60	7 70	6 20	9 90	5 16	4 23	3 40	6 34
Taureaux.....	414	304	7 60	6 80	6 20	8 10	4 56	3 40	3 10	5 02
Veaux.....	1,891	1,777	10 60	8 80	7 80	11 70	6 36	5 02	4 29	7 28
Moutons.....	15,266	14,776	11 50	9 30	18 90	8 50	5 45	4 17	9 45	
Porcs.....	3,141	3,141	8 86	7 86	5 14	9 28	6 20	5 50	3 60	6 50

Du Jeudi 22 Octobre 1931

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1,466	1,400	8 70	8 20	6 70	9 60	5 22	4 45	3 35	5 95
Vaches.....	732	700	8 60	7 70	6 20	9 90	5 15	4 23	3 20	6 33
Taureaux.....	184	170	7 60	6 80	6 20	8 20	4 55	3 75	3 20	5 02
Veaux.....	1,443	1,300	10 40	8 60	7 60	11 50	6 25	4 90	3 95	7 13
Moutons.....	9,222	9,000	16 80	11 30	9 20	18 70	6 40	5 30	4	9 35
Porcs.....	482	2,489	8 86	7 86	5 24	9 28	6 20	5 50	3 60	6 50

Association Générale des Producteurs de Viande

Depuis plusieurs mois nous redonnons une baisse de la viande sur le marché français pour trois raisons :

- 1° Importations croissantes et excessives de viandes sur pied, abattues ou congelées depuis le début de l'année. Les entrées de bovins vivants, par exemple, ont atteint 544.369 qx vifs pendant les huit premiers mois de cette année, contre 90.337 pendant la période correspondante de 1930 ;
- 2° Résistance progressive de la consommation ralentie par la crise générale et les prix de vente exagérés du commerce de détail ;
- 3° Développement de la crise économique mondiale. Dans les pays exportateurs de viande ou de bétail, les besoins d'argent et la dévalorisation des monnaies entraînent une chute des cours et des réalisations à n'importe quel prix.

Au marché de la Villette du 5 octobre, marché le plus bas, les prix du bœuf de 2^e qualité accusaient une baisse de plus de 15 % par rapport aux cours de fin août et de 20 % par rapport aux cours des premiers mois de 1931. Les autres catégories de viande ont subi une dépréciation analogue ou plus grande.

Le jeudi 1^{er} octobre, un décret paru au « Journal Officiel » a fait rentrer toutes les sortes de bétail sur pied et de viandes fraîches ou congelées dans le tableau des marchandises dont l'importation ne pourra désormais s'effectuer « que dans la limite de contingents et suivant les modalités déterminées par arrêtés ministériels ».

Un arrêté du même jour a fixé comme suit le contingent des différentes marchandises :

Désignation des Marchandises	Contingent Quotaux
Bœufs.....	23.000
Vaches.....	14.000
Taureaux.....	5.000
Bovillons, taurillons.....	600
Génisses.....	14.000
Veaux.....	1.700
Porcs.....	30.000
Cochons de lait.....	400
Viandes fraîches et viandes réfrigérées autres que de mouton.....	39.000
Viandes frigorifiées autres que de mouton.....	70.000
Viandes salées ou en saumure à l'état cru, non préparées, à l'exception des jambons.....	4.400
Viandes préparées de porc, de bœuf ou autres.....	3.250
Charcuterie fabriquée, non compris les pâtés de foie, et à l'exception des salamis.....	

mortadelle, zamponi, cotechini..... 1.000
Conserves de viandes..... 7.000

Les éleveurs et les herbagers sauront comprendre l'importance d'une mesure aussi exceptionnelle justifiée par les circonstances dont l'A.G.P.V. a su, en temps voulu, montrer toute la gravité au ministre de l'Agriculture.

Le contingentement des importations a immédiatement exercé d'heureux effets en consolidant un marché de plus en plus ébranlé et en arrêtant net la baisse.

Depuis le 5 octobre on constate une stabilité relative sur tous les marchés : symptôme favorable et propre à redonner confiance. Les cours du bœuf et du veau se sont même légèrement améliorés (0,20 pour le bœuf et 0,40 pour le veau) malgré l'importance des arrivages.

Le contingentement va laisser au bétail français une place normale sur le marché national. Pour le trimestre qui commence, les contingents ont été fixés à des chiffres tels qu'ils représentent pour les animaux vivants le quart de la quantité qui serait entrée d'ici le 31 décembre si les importations avaient été poursuivies sur le même rythme.

Pratiquement, la mesure va très vite barrer la route au bétail et aux viandes étrangères.

va pas sans nécessiter une minutieuse mise au point. L'A.G.P.V. devra, pendant les mois prochains, compléter les dispositions prises pour rendre parfaitement étanche la nouvelle forme de protection imposée par les circonstances et l'étendre à toutes les catégories de viande (viandes de mouton, jambon, volailles mortes).

L'A.G.P.V. aura besoin, pour développer son action, de l'appui de tous ses adhérents.

La Vente des Porcs au détail par l'Éleveur

Voici, d'après un communiqué des Contributions indirectes, dans quelles conditions un fermier élevant des porcs peut les débiter lui-même pour les vendre sans se trouver, de ce fait, fiscalement en défaut :

« Tout agriculteur ou herbager et tout particulier éleveur peut vendre accidentellement ses porcs au détail et en porter les morceaux à domicile si bon lui semble, pourvu que cette vente ne se renouvelle pas plus de quatre ou cinq fois dans l'année et que ces porcs soient bien le produit de l'élevage de la ferme. »

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Nous avons reçu la lettre suivante. Il nous semble très utile de la communiquer à tous les vignerons nantais, lecteurs de notre Bulletin :

Blois, le 16 octobre 1931

« Cher Monsieur le Président,

» I. — La baisse actuelle des cours du vin est due, pour une large part, à des manœuvres spéculatives. Certaines feuilles font croire aux viticulteurs méridionaux et algériens que la récolte dans le Centre sera très abondante, tandis que des courtiers soulignent chez nous l'importance exceptionnelle de la récolte méridionale.

» Notre première tâche doit être de faire connaître la vérité et de couper court à toutes les campagnes alarmistes.

» II. — On nous signale que des groupements constitués pour faire de la propagande en faveur du vin font des démarches auprès des personnalités viticoles de nos régions, pour leur demander leur patronage, leur collaboration, voire même leur obole. Les informations recueillies sur certains de ces groupements nous font un devoir de vous recommander la plus grande prudence.

» D'ailleurs, il importe de ne pas disperser les efforts et les ressources. La loi du 4 juillet 1931 doit permettre de réaliser un programme d'ensemble, sous le contrôle des organisations viticoles et des Pouvoirs publics, avec les meilleures garanties d'efficacité.

» III. — Dans sa dernière réunion, le Conseil d'administration de la C.G.V.C.O. a envisagé l'organisation de deux réunions, l'une dans la Vienne, l'autre dans le Cher, au cours desquelles les questions viticoles d'actualité pourraient être utilement discutées.

» IV. — Enfin, nous vous rappelons que le Secrétariat de la C.G.V.C.O. reste à votre disposition pour vous donner tous éclaircissements sur l'application des lois et décrets intéressant la viticulture de nos régions. Notre agent syndical de la répression des fraudes peut entreprendre une tournée d'inspection, là où sa présence serait reconnue par vous particulièrement désirable.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc...

Le Secrétaire Général,
P. GARNIER

Guide de Vinification raisonnée de Raisins blancs

Par L. MOREAU et E. VINET

Dans la seconde édition de cet ouvrage, les auteurs se sont efforcés de mettre plus en relief que dans la première les particularités concernant les vins blancs secs et ils y ont introduit une table spéciale pour le mutage des vins blancs doux.

La présentation originale des questions traitées, la documentation abondante et précise, fruit de vingt-cinq années d'études et d'expérience pratique, font de ce livre un guide précieux pour tous ceux que la vinification des raisins blancs intéresse, et expliquent le succès de la première édition.

Le volume in-8° de 213 pages. Prix : 15 fr. au Syndicat ou 16 fr. 50 franco.

CE JOURNAL EST LE MEUX INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPANDEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

Transport des Colis express

Pour répondre à l'intérêt qu'attache le public à l'acheminement rapide de certains envois urgents, les Grands Réseaux ont mis en vigueur depuis le 4 octobre dernier, un nouveau tarif G.V. n° 10/110, Colis Express permettant l'expédition des colis dans des conditions de vitesse analogues à celles qui seraient obtenues si ces colis suivaient au titre de bagages un voyageur effectuant le même trajet.

Ce mode de transport offrira en raison de sa commodité et de sa rapidité, des avantages qui ne doivent pas manquer d'être appréciés du public et particulièrement des commerçants et industriels.

Les colis express pourront être expédiés d'une gare quelconque des Réseaux d'Alsace et de Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans et de P.-L.-M. ouverte au Service des bagages à une gare quelconque des mêmes réseaux ouverte à ce service.

Ils seront, en principe, acceptés à l'expédition et livrés au public aux mêmes emplacements que les bagages : toutefois, dans certaines gares, des guichets et emplacements spéciaux pourront être réservés aux « Colis express ». Dans tous les cas, les envois qui s'effectuent par les opérations relatives aux colis express seront désignés au public au moyen d'écriteaux.

Les colis express devront être remis à l'expédition 30 minutes au moins avant l'heure de départ du train qui devra les emporter.

Sauf instructions contraires de l'expéditeur, les Colis expédiés à destination d'une localité desservie par un service de factage seront livrés à domicile dans les 10 heures qui suivront l'heure réglementaire d'arrivée du train qui a amené les colis à destination (période de 20 heures à 6 heures non comprise).

Dans certaines localités importantes (préfectures, villes d'eaux, centres industriels, etc...), l'expéditeur pourra demander la livraison par expresse. Cette livraison sera effectuée dans un délai de 2 heures, après l'arrivée des colis en gare (période de nuit de 20 heures à 6 heures non comprise).

Pour tous renseignements complémentaires utiles, consulter les gares et Services Centraux des Réseaux.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Hiver 1931-1932

Service Automobile Quotidien organisé par la Compagnie d'Orléans de SAINT-NAZAIRE (gare) au CROISIC (gare) et retour du 3 Octobre 1931 au Samedi veille des Rameaux 1932

Ce service dessert Bortz-sur-Mer, le-lez-Pins, Pornichet, Sainte-Marguerite et Saint-Marc.
Le Croisic (gare) départ 12 h. 30 ; St-Nazaire (gare) arrivée 13 h. 55 ; Saint-Nazaire (gare) départ 14 h. 15 ; Le Croisic (gare) arrivée 15 h. 40.

Prix : Voyage simple Le Croisic-St-Nazaire ou vice-versa, 7 francs ; Voyage aller et retour (dans la même journée), 13 francs.

Prix selon la distance pour les arrêts intermédiaires, avec minimum de 1 fr. pour les voyages simples, 1 fr. 75 pour les voyages aller et retour.

Les voyageurs porteurs de billets de chemin de fer ne paient que la différence entre les prix d'autocar et ce qu'ils ont payé pour le transport par fer sur le même parcours. Les bagages et chiens accompagnés paient un tarif spécial.

Les grandes gares du réseau d'Orléans délivrent des billets directs spéciaux pour ce service.

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre, 190 fr. par 100 kilos au détail. Nous consulter pour quantités importantes.

Pommes de Terre de Semences

Passez vos commandes dès à présent au Syndicat

Palmarès de nos Comices (Suite)

Comice de Nozay

Culture des meilleurs blés. — 1^{er} prix, Pasgrimaud, à Pirudel, la Grignonais, Vay ; 2^e prix, Briand, aux Vallées, Nozay ; 3^e prix, Vve Julien Lemat, au Houssay ; 4^e prix, Carudel, à Linel, Nozay ; 5^e prix, Doucet, à Haute-Rive, Trefleux ; 6^e prix, David, à Beldodu, La Grignonais, Vay ; 7^e prix, François Priou, à la Ferrière, Nozay ; 8^e prix, Broché, à GrandLonde, Saffré ; 9^e prix, Chauvel, à Beaujeu, Saffré ; 10^e prix, Durand, François, père, à Limaro, Abbaretz ; 11^e prix, Maingnet fils, à Sainte-Marie-de-Créviau, Nozay ; 12^e prix, Barel, au Breil, Clémence, Abbaretz.

Taureaux ayant plus de quatre dents. — 1^{er} prix, Briand, aux Vallées, Nozay ; 2^e prix, Marzelier, à la Grange, Nozay ; 3^e prix, Bougaud, aux Binielliers, Pucell ; 4^e prix, Manguet, père, au Désert, Nozay ; 5^e prix, Baguet, à la Hubertière, Pucell ; 6^e prix, Roiné François, à la Juingenais, Trefleux.

Taureaux ayant 2 et 4 dents. — 1^{er} prix, Grimand Pierre, à la Grande-Ville, Nozay ; 2^e prix, Guillet, à la Maissonneuve, Nozay ; 3^e prix, Frémont à Montjumeil, Abbaretz ; 4^e prix, Enoul, au Sonchet, la Grignonais-Vay ; 5^e prix, Leray, au Chemin-Allain, Trefleux.

Taureaux sans dents. — 1^{er} prix, Lecomte Alexis, à la Blanchardière, Nozay ; 2^e prix, Carudel à Linel, Nozay ; 3^e prix, Frémont à Montjumeil, Abbaretz ; 4^e prix, Giffard, à Gohier, Nozay ; 5^e prix, Maingnet Jean-Baptiste, à Créviau, Nozay.

Taureaux de race nantaise. — 1^{er} prix, Fondain, à la Bouverie, Nozay ; 2^e prix, Aubry, à la Fontaine-au-Beurre, Nozay.

Vaches. — 1^{er} prix, Maingnet, père, au Désert, Nozay ; 2^e prix, Briand, aux Vallées, Nozay ; 3^e prix, Chapeau à Créviau, Nozay ; 4^e prix, Launay, à Créviau, Nozay ; 5^e prix, Mostière, à Beauvais, Nozay ; 6^e prix, Marzelier, à la Grange, Nozay ; 7^e prix, Delaunay, à Toulon, Nozay.

Génisses sans dents. — 1^{er} prix, Chapeau, à Créviau, Nozay ; 2^e prix, Briand, aux Vallées, Nozay ; 3^e prix, Carudel, à Linel, Nozay ; 4^e prix, Maingnet, père, au Désert, Nozay.

Génisses ayant deux et quatre dents. — 1^{er} prix, Briand, aux Vallées, Nozay ; 2^e prix, Maingnet fils, à Sainte-Marie-de-Créviau, Nozay ; 3^e prix, Chapeau, à Créviau, Nozay ; 4^e prix, Maingnet père, au Désert, Nozay ; 5^e prix, Marzelier, à la Grange, Nozay.

Poulinières suitées. — 1^{re} catégorie, 1^{er} prix, Chapeau, à Créviau, Nozay ; 2^e prix, Maingnet Jean-Baptiste, à Créviau, Nozay ; 3^e prix, Gibier, à Linel, Nozay ; 4^e prix, Delaunay, à Toulon, Nozay ; 5^e catégorie, 1^{er} prix, Guillet, à la Maissonneuve, Nozay ; 2^e prix, Enoul, au Sonchet, la Grignonais, Vay.

Poulinières de 3 ans. — 1^{er} prix, Maingnet père, au Désert, Nozay ; 2^e prix, Gahillard, à la Petite-Rive, Nozay ; 3^e prix, Léon Tessier, à la Pie, Trefleux ; 4^e prix, Maillard, à la Rivière, Abbaretz ; 5^e prix, François Jaunais, à Linel, Nozay ; 6^e prix, Vve Mathelier, à la Hunière, Nozay.

Poulinières de 2 ans. — 1^{re} catégorie, 1^{er} prix, Maingnet père, au Désert, Nozay ; 2^e prix, Bouvraud, à Créviau, Nozay ; 3^e prix, de la Bourdonnaye, à la Sineruals, Vay ; 4^e prix, Vve François Leclercq, à la Harpe, Grue, Nozay ; 5^e catégorie, 1^{er} prix, François Mathelier, aux Grées, Nozay ; 2^e prix, Alphonse Lefebvre, à Trefleux ; 3^e prix, Rainhaud, à la Mennerais, Pucell ; 4^e prix, Vve Mathelier, à la Hunière, Nozay.

Verrats. — 1^{er} prix, Gibier, à Linel, Nozay ; 2^e prix, Guillet, à Rosabonnet, Nozay ; 3^e prix, Gélén, à la Fleuriens, Trefleux.

Lot d'ensemble. — 1^{er} prix, Maingnet père, au Désert, Nozay ; 2^e prix, Briand, aux Vallées, Nozay ; 3^e prix, Marzelier, à la Grange, Nozay ; 4^e prix, Launay, à Créviau, Nozay.

Comice de Blain

RACE BOVINE. — Race Nantaise (mâles). — Taureaux n'ayant pas de dents de remplacement :

1^{er} prix, M. Mouraud Pierre, à la Réauté, en Blain, 120 fr. ; 2^e prix, M. Burlier Eugène, à la Maissonneuve, en Blain, 85 fr. ; 3^e prix, M. Couéde-Seroux, à Ste-Marie, en Blain, 75 fr. ; 4^e prix, M. Guillet Pierre, au Champ-Brunet, en Blain, 55 fr.

Taureaux ayant 2 ou 4 dents de remplacement : 1^{er} prix, M. Mouraud Pierre, à la Réauté, en Blain, 120 fr. ; 2^e prix, M. Riouche-François, à la Martinais, en Blain, 80 fr. ; 3^e prix, M. Anizon Pierre, à la Thiolais, en Blain, 60 fr. ; 4^e prix, M. Poulain Jean, à la Cornière, en Blain, 50 fr.

Prix de la Laiterie Coopérative de Blain, décerné au plus beau taureau, 50 fr. et une médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture ; M. Riouche Pierre, à la Cornière, en Blain.

Femelles. — Génisses n'ayant pas de dents de remplacement : 1^{er} prix, M. Gérard, à la Cornière, en Blain, 100 fr. ; 2^e prix, M. Fauveau Jean, à la Noë, en Blain, 75 fr. ; 3^e prix, M. Robin Victor, à Coëmeur, 60 fr. ; 4^e prix, M. Guillard Pierre, à Coëmeur, en Blain, 50 francs ; 5^e prix, M. Riouche Pierre, à la Cornière, en Blain, 35 fr. ; 6^e prix, M. Seroux-Couéde, à Ste-Marie, en Blain, 20 francs.

La Vie Syndicale

Société Mutuelle Agricole

Samedi 31 octobre, à 10 heures du matin, au siège de la Société, 2, rue Scribe, Nantes, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle.

Ordre du jour.

Lecture et approbation des comptes pour l'exercice du 1^{er} juillet 1930 au 1^{er} juillet 1931. — Application de la loi sur les Assurances sociales. — Fonctionnement de la Société ; situation morale et financière. — Election d'un nouveau Secrétaire-Trésorier.

Electrification rurale

Des conférences sur l'Electrification rurale auront lieu Dimanche 25 Octobre, à :

LA CHAPELLE-HEULIN, salle Bossard, à 8 heures.

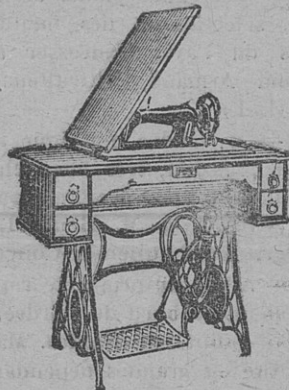
MOUZILLON, salle Hardy, à 15 h.

TEILLE, salle du Patronage, à 8 h.

RAILLÉ, salle des Fêtes, à 15 h.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités

Machines à Coudre



Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques, garanties de 5 à 25 ans, suivant modèles.

Meuble lux. depuis 850 fr.

Remise à nos adhérents.

MONNAIES D'OR & D'ARGENT

Dernier avis du Service de Change

Vous intéressez-vous à conserver les anciennes pièces d'Or et d'Argent ; elles sont démodées et n'ont plus jamais cours en France (Loi du 28 juin 1928).

N'attendez pas que vos pièces d'Or soient démodées et n'ont plus cours et ainsi qu'elles ne soient pas perdues, et que vous bénéficiez des mêmes avantages que ceux qui les ont déjà changées.

Profitez du passage de nos Agents pour vendre vos pièces près de cinq fois leur valeur d'avant-guerre, cette opération sera pour vous la meilleure puisque vous sauvez une somme qui jusque-là a été improductive. Un bureau fonctionnera dans chacune des localités ci-dessous mentionnées de 9 heures à 3 heures. Le paiement sera fait au comptant, même par grosses quantités et sans formalités.

LUNDI 26 OCTOBRE
Nozay, Hôtel du Pélican.

Herbignac, Hôtel du Croissant.

Guéméné-Pentec, Hôtel du Petit-Joseph.

MARDI 27 OCTOBRE

Vallet, Hôtel des Voyageurs.

Blain, Hôtel du Vieux-Chêne.

Derval, Hôtel des Voyageurs.

MERCREDI 28 OCTOBRE

Machecoul, Hôtel de la Bicyclette d'Argent.

Châteaubriant, Hôtel du Commerce.

Savenay, Hôtel de Bretagne.

JEUDI 29 OCTOBRE

Ancenis, Hôtel des Voyageurs.

Le Croisic, Hôtel Lussalle.

Saint-Père-en-Retz, Hôtel du Commerce.

VENDREDI 30 OCTOBRE

Saint-Etienne-de-Montluc, Hôtel du Chêne-Blanc.

Chissac, Hôtel Millaquet.

Nort-sur-Erdre, Hôtel de Bretagne.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

50. — A vendre, 1/2 muids, tonnettes-barriques, petites futailles, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jamin, 36, quai Malakoff, Nantes.
167. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépinieriste, domaine de la Ronde, à Jaumay-Clan (Vienne).
183. — A vendre, plants de vignes racinés et greffés Muscadet, Gros-Plants, Pinot et Hybrides de Seibel n° 4986-880, cépage à vin blanc, et Seibel n° 4643 et 5455 rouge. Baco, rouge n° 1, Noha, Othello et Bertille-Seyve 450 et autres. Les acheteurs pourront visiter les pépinières et aussi ses vignobles en rapport d'Hybrides, de Muscadet, Gros-Plant et Pinot. S'adresser à M. Meunier, Viticulteur au Gîte, qui donnera tous renseignements.
186. — A vendre plants de vigne greffés, sélectionnés des meilleures variétés du Pays. S'adresser à M. Emeriaud Armand, Viticulteur, Le Pallet (L.-L.).
188. — A vendre, barriques neuves et d'occasion, très beau choix ; demi-muids, tonnes à sulfate ou purin. S'adresser à M. Henri Luzet, tonnelier, Saint-Julien-de-Concelles.
191. — A vendre propriété rapport et agrément, au bord de l'Erdre, joli site, 100 m. de la mer, maison d'habitation et grandes dépendances. Petite ferme, contenance totale 11 hectares 1/2, dont 9 en potager, verger, terres labourables. Terres d'excellente qualité convenant à culture maraîchère et fruitière. On vendrait au besoin séparément, habitation et terre environnante.
193. — A vendre plants de vignes racinés, d'Hybrides producteurs directs : Seibel 4643. — Roi des Noirs 4986. — Rayon d'Or 5455-5468. — Baco N° 1 et 22-A. — Bertille-Seyve, 2862. — Couderc, Gaillard, etc... S'adresser à M. Anneau, Le Chêne,

La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.). Authenticité entièrement garantie, notices descriptives et prix courants sur demande.

195. — A vendre, cessation exploitation, beau cheval, 9 ans, parfait pour travaux culture de vigne. S'adresser à M. Landois, Talmont (Vendée).

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468. Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyve, Baco, Gaillard, etc..., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie. S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

199. — A louer, tenue-maraîchère de 4 à 5 hectares, située à Sainte-Luce. Libre à la Toussaint prochaine.

200. — A louer à la Haie-Trois-Sous, commune de Maisdon, à la Toussaint, 1 maison et dépendances, terres labourables et prés, plus vignes à faire à moitié. S'adresser à M. François Chatellier, La Haie-Trois-Sous, Maisdon (Loire-Inf.).

201. — A louer ferme de la Fin, Saint-Marc-sur-Mer, 6 kilomètres de Saint-Nazaire, 10 à 12 hectares, libre de suite. Attendrait le 1er novembre 1932. S'adresser à M. Grosjean, Ker Lucile, St-Marc, St-Nazaire (L.-L.).

202. — A vendre en culture vigne greffée de pays et d'Hybrides. Hybrides racinés directs, meilleures variétés. Arbres fruitiers et forestiers, Rosiers. Greffes d'asperges Argenteuil. S'adresser à M. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Couprue (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux, pomiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

204. — Le Vinaigre Familial, qui a mérité une médaille d'or à un de nos derniers Concours Lépine, est le seul appareil pratique, grâce à ses deux compartiments et à ces accessoires spéciaux, pour fournir à la consommation familiale, dans des conditions pratiques et hygiéniques, un excellent vinaigre. Piffeteau, St-Lumine-de-Clisson (L.-L.).

205. — On demande à acheter d'occasion un fusil à percussion centrale, calibre 16 ou 20.

212. — On demande un jeune ap-

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	115 »
Issues de riz	90 »
Remoulage de fèves	78 »
Mais pour volailles	90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay	
« LE TITAN »	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins	
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay	
Farine « La Reine », 124 fr, les 100 kilos logés, départ Plessé.	

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)	
Sorgho	90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Farine de Manioc	98 »
Les 100 kilos, départ Ste-Pazanne.	

Aliments pour volailles et Lapins

Granulé condensé	115 »
Grande Pondeuse	130 »
Farine de viande	180 »
Farine d'os alimentaire	87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.	

Aviculture de l'Ouest

Bouillottes « OVOX » pour pondeuses	130 »
Proviende « LAPOX » pour lapins	120 »
Farine de Poisson supérieure	210 »
Viande extra	185 »
Coquilles huîtres	50 »
Sur wagon départ Nantes.	

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses	86 »
Son mélassé Say, 50 %	103 »
Paille mélassée Say, 50 %	72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.	

Proviende

Infatigable pour l'élevage des porcs, croûtes et engraissement des porcs.

prenti ou aide-jardinier, pour propriété Nantes. S'adresser au lieutenant-colonel de Saint Julien, 9, boulevard de la Fraternité, Nantes.

113. — On demande ménage logé, mais non nourri. L'homme pour soigner les chevaux et labourer, la femme pour traire et soigner les vaches. S'adresser à Du Gourley, Ker Allan, Escoubac-La Baule (L.-L.).

15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Produits des Etablissements Arsène Berin

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucraft » N° 1... 75 »

« Sucraft » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasses... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-

cédanés, avoine, tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :

p' engraissement des porcs 100 »

p' porcs et truies... 160 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BEUFES ET VACHES

« Optima » :

p' engraissement d. beufs 120 »

p' vaches (le sac de 5 k.) 15 50

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50

le litre franc, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Huile comestible

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres... 59 »

(logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres... 113 »

(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

Pour Nantes :

5 90 le litre nu par estagnon de 5 et 10 litres.

5 50 le litre nu, par bidon de 28 litres.

Emballages à rendre complets.

Pour hors Nantes :

Par estagnon de 5 litres... 42 »

(logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres... 78 »

(logés franco gare).

Par bidon de 28 litres. 5 50 le litre. (Nu, départ gare Nantes ; fût à rendre franco).

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti

290 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

118 à 151

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réservoirs.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 22 octobre.

Blé moulu sans ail, base 74 kilos reversibles. 148 à 149

Blé sans ail, base 74 kilos reversibles. 150 à 151

Avoines grises ou noires, nouvelle récolte. 38

Avoines bigarrées, nouvelle récolte. 31

Sarrasin (Belgique). 38

Orge bigarrée. 38

Orge Maro. 38

Orge Danube 68-69 kilos. 69

Son bonne fabrication (Maison d'Orléans ou Loire-Inf.). 42

Son (Paris). 38

Mais Plata. 67,50

Mais Indochine. 68

Mais Bessard (div. déc.). 75

Mais Bessard (div. déc.). 63

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 21 octobre

Artichauts, les 12, 12 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes, la botte, 0,40. — Céleri rave, la botte, 4 fr. — Céleri blanc, la botte, 4 fr. — Choux-pommes, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, les 11, 11 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 2,50. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 2,50. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Melons, les 11, 20 fr. — Navets, la botte, 0,50. — Noix, le kilo, 4,50. — Oseille, le kilo, 0,50. — Oignons, le kilo, 0,70. — Pommes, le kilo, 0,75. — Poireaux, la botte, 3,50. — Poires, le kilo, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisin, le kilo, 3,50. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonères, la botte, 2 fr.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée... 215

Paille de blé pressée... 210

Paille avoine bottée... 185

Paille avoine pressée... 185

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 16 octobre

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 447. — 1re qualité, 5,75 à 6,75 ; 2e qualité, 4,75 à 5,75 ; 3e qualité, 3,75 à 4,75

Savon blanc extra, 72 %, 300 »

Savon Croix d'Or... 300 »

Les 100 k, départ Nantes.

BOEUF : 6. — Devant : 1re qualité, 4,25 à 4,50 ; 2e qualité, 3,25 à 3,75 ; 3e qualité, 2,25 à 3,25. Derrière : 1re qualité, 4,25 à 4,50 ; 2e qualité, 3,25 à 3,75 ; 3e qualité, 2,25 à 3,25.

MOUTONS : 268. — 1re qualité, 7 fr. à 8 fr. ; 2e qualité, 6,50 à 6,80 ; 3e qualité, 4,50 à 5,50.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF. — Plus bas, 2,25 ; plus haut, 5,25 ; moyen, 3,75.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,75 ; plus haut, 6,75 ; prix moyen, 5,25.

MOUTONS. — Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6,25.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix... 600 à 650

Muscadet 2e choix... 550 à 600

Gros-Plant 1er choix... 300 à 350

Gros-Plant 2e choix... 250 à 300

Noah (suivant le degré)... 100 à 125

MARCHES REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Beur. — Le demi-kilo : 1re caté- 2,50 à 3 fr. ; 2e caté, 3,50-4,50 ; 3e caté, 2,50 à 3 fr.

Veu. — Le demi-kilo : 1re caté- 6,50 à 10 fr. ; 2e caté, 6,50 à 7 fr. ; 3e caté, 3,50 à 5,50.

Mouton. — Le demi-kilo : 1re caté- 9 fr. ; 2e caté, 7,50 à 8 fr. ; 3e caté, 4,50 à 5 fr.

Porc. — Le demi-kilo : 6,50 à 8 fr.

Beurre. — Le demi-kilo : 6 à 8 fr.

Cuirs, la douzaine, 8 à 9 fr.

Lapins. — Le demi-kilo : 7 fr.

Poulets. — Le demi-kilo : 7,50 à 8 fr.

ANCIENS

Poulets, la couple : gros, 32 à 35 ; moyens, 30 à 32 ; petits, 25 à 28 ; pigeons, la couple 10 à 12 ; lapins, la pièce, 12 à 20 ; cuirs, la douzaine, 7,50 à 8 ; beurre, le demi-kilo, 4,50 à 5 ; vœux, 5,40 à 6 ; pores, 5,40 à 5,60 ; pores de lait, 100 à 140.

CANDÉ

Blé, 140-142 ; orge, 75-80 ; sarrasin, 75-80 ; avoine, 90-95 ; seigle, 115-120 ; pommes de terre, 45-50 ; paille, 1,000 kil, 250-280 ; foin, 1,000 kil, 250-300 ; beurre, demi-kilo, 4,50 ; cuirs, la douzaine, 7,50 ; poulets, la couple, 26 à 32 ; canards, la couple, 24 à 38 ; lapins, la pièce, 12 à 18 ; lapins de garenne, la pièce, 7 à 8 ; perdrix, la pièce, 10 ; pigeons, la couple, 9 à 10 ; oies, 18 à 20.

Porcs gras : amenés et vendus 40, le kilo, 5,25 à 5,50.

Porcs maigres : amenés 100, vendus 90, de 180 à 380 pièce.

Porcillons : amenés, 360 ; vendus 340, de 40 à 80 pièce.

CHATEAUBRIANT

Farine, 220-224 ; farine de sarrasin, 260-262 ; blé, 140 ; seigle, 140 ; sarrasin, 80 ; avoine, 100 ; orge, 90 ; son, 70 à 80 ; paille, 120 à 130 ; foin, 70 à 80.

Cidre, 120 à 130 ; la barrique ; pommes à cidre, de 340 à 370 les 1.000 kil. Beurre en gros, 9 le kilo ; en détail, de 10 à 11 le kilo ; œufs, de 7 à 8.

Beufs et taures, 3,75 à 4,50 le kilo ; vaches, 3,50 à 3,75 ; vœux, 2,25 à 2,50 la livre ; pores gras, 5 le kilo ; pores maigres, 150 à 250 ; pores de lait, 60 à 90 ; moutons, 7 le kilo

Poulaillers, de 800 à 1.200 ; chevaux de 3 à 5 ans, 3.000 à 4.000 ; chevaux de boucherie, 600 à 1.200 ; pouliches de 2 ans, 2.000 à 2.500.

PONTCHATEAU

Blé, 148 fr. ; avoine, 35 fr. ; blé noir, 80 fr. ; seigle, 35 fr. ; orge, 86 fr. — Foin les 500 kil, 215 fr. ; paille, 225 fr. — Poulets gros, la couple, 35 à 40 fr. ; moyens, 30 à 35 fr. ; petits, 25 à 30 fr. ; nards, la pièce, 12 à 14 ; pigeons, la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce, 18 à 25.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,75 ; plus haut, 6,75 ; prix moyen, 5,25.

MOUTONS. — Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6,25.

GENESTON

Vaches grasses, première qualité, 4,40 ; deuxième, 3,20 ; troisième, de 2 à 2,50.

Taureau, 2,50 fr. ; beufs de travail, 5,800 à 7,900 ; jeunes beufs, taures et taureaux, de 1,700 à 2,500 ; vaches pleines ou en lait, première qualité, 3,100 ; seconde, 2,100 ; troisième, de 1,100 à 1,800.

Farine, 220-224 ; farine de sarrasin, 260-262 ; blé, 140 ; seigle, 140 ; sarrasin, 80 ; avoine, 100 ; orge, 90 ; son, 70 à 80 ; paille, 120 à 130 ; foin, 70 à 80.

Cidre, 120 à 130 ; la barrique ; pommes à cidre, de 340 à 370 les 1.000 kil. Beurre en gros, 9 le kilo ; en détail, de 10 à 11 le kilo ; œufs, de 7 à 8.

Beufs et taures, 3,75 à 4,50 le kilo ; vaches, 3,50 à 3,75 ; vœux, 2,25 à 2,50 la livre ; pores gras, 5 le kilo ; pores maigres, 150 à 250 ; pores de lait, 60 à 90 ; moutons, 7 le kilo

NOZAY

Blé, 148 fr. ; avoine, 35 fr. ; blé noir, 80 fr. ; seigle, 35 fr. ; orge, 86 fr. — Foin les 500 kil, 215 fr. ; paille, 225 fr. — Poulets gros, la couple, 35 à 40 fr. ; moyens, 30 à 35 fr. ; petits, 25 à 30 fr. ; nards, la pièce, 12 à 14 ; pigeons, la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce, 18 à 25.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,75 ; plus haut, 6,75 ; prix moyen, 5,25.

MOUTONS. — Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6,25.

PAMBOUC

Farine, 218 à 220 ; blé, 148-150 ; avoine, 90-92 ; seigle, 115-120 ; orge, de mouture, 71-75 ; avoine 88-88 ; sarrasin 76-78.

Foin, sans affaires ; paille de pays en vrac 100-105 ; paille pressée 110-115, aux 500 kilos.

Beuf, 3,50-4 ; vache 3,30-3,50 ; veau 5,25-5,50 ; mouton 7,50-7,75 ; porc gras 4,90-5, le kilo sur pied.

Porcilles, 6 à 8 semaines 50-100, 2 à 3.

SAINT-PAZANNE

Poulets gros, la couple, 45 à 55 ; moyens, 38 à 45 ; petits, 25 à 30 ; canards, la couple, 25 à 30 ; pigeons, la couple, 6 à 7 ; lapins, la pièce, 15 à 21 ; cuirs, la douzaine, 5 à 6 ; beurre, le demi-kilo, 6 à 6,50.

SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Poulets gros, la couple, 45 à 55 ; moyens, 38 à 45 ; petits, 25 à 30 ; canards, la couple, 25 à 30 ; pigeons, la couple, 6 à 7 ; lapins, la pièce, 15 à 21 ; cuirs, la douzaine, 5 à 6 ; beurre, le demi-kilo, 6 à 6,50.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 26 Octobre. — Moisdon-la-Rivière, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 27. — Rouans, Vallet, Montoir-de-Bretagne, Paillex.

Mercredi 28. — Chapelle-Basse-Mer, La Chapelle-Clain, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 29. — Fresnay, Guérande,